

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 22 août 2022, à 16h30.

SONT PRÉSENT.E.S : les conseillères Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat et Marie Ségleski ainsi que les conseillers Raphaël Ciccariello, Joseph Kula et Benoît Thibeault

Sous la présidence du maire, M. Yves Bélanger. Aussi présente Mme. Vicki Emard, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière par intérim, le maire déclare la séance ouverte. Il est 16h46.

La greffière-trésorière par intérim et directrice générale par intérim certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 18 août 2022.

2022.08.197

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Résolution – Constatation de la régularité de la séance extraordinaire et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 22 août 2022
4. Résolution – Gestion des ressources humaines et relations du travail – Services juridiques et Services en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoises des municipalités (FQM)
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

2022.08.198

RÉSOLUTION - CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2022

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula

Et résolu à l'unanimité

QUE l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2022

2022.08.199

**RÉSOLUTION – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL
– SERVICES JURIDIQUES ET SERVICES EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS
DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISES DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Macaza est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2022 sont de 130 \$ à 205 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de La Macaza mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

PÉRIODE DE QUESTIONS
LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

2022.08.200

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 16h48

ADOPTÉE

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Yves Bélanger

Vicki Emard